

Qu'un rationaliste ou un protestant, qui ne croit pas au pouvoir suprême du chef de l'Eglise, lui conteste le droit de juger les faits surnaturels, et d'approuver ou de condamner les dévotions et les croyances qui peuvent sanctifier les âmes ou les égarer, c'est logique. Mais un catholique, qui doit croire que le chef de l'Eglise est la règle vivante de la piété et de la foi chrétienne, et que Jésus-Christ l'assiste pour conduire toutes les âmes dans la vraie foi et la vraie piété, ne peut renier pratiquement les principes qu'il professe, prétendre prouver que le chef de l'Eglise n'entend rien aux faits surnaturels qui se produisent dans l'Eglise, qu'il admet à tort et à travers comme surnaturels et authentiques des faits absolument supposés et où Dieu n'est pour rien, qu'il autorise solennellement et encourage par des faveurs spirituelles un culte qui ne repose que sur une duperie et un mensonge. C'est là pourtant ce que nous prêchons et prétend nous démontrer M. Ulysse Chevalier, et ce que ne veut pas entendre le T. R. Père Eschbach.

Oui, n'en déplaise à nos critiques et à nos savants, Dieu et les papes ont leur mot à dire en histoire. Non-seulement ils la peuvent connaître à peu près aussi parfaitement que s'ils étaient de l'Institut, mais ils peuvent l'apprendre à des *savants* qui sont à court de documents sérieux, et à des critiques qui sont trop avisés pour les prendre dans leur vrai sens. Dieu et les papes ont des documents que l'abbé Chevalier pourrait peut-être ne pas connaître, et ils interrogent des témoins qui ne déposent pas devant lui. Sa science — ou plutôt son érudition, pour parler exactement, — si vaste soit-elle, n'anéantit pas les documents qu'elle ignore ni n'annule les témoignages qu'elle ne sait pas entendre.

Un fait comme celui de la translation d'un édifice d'un lieu dans un autre sans aucune intervention humaine, et pour des fins purement spirituelles, qui ne relève au fond que de la puissance et du bon plaisir de Dieu, n'entre pas dans l'histoire absolument comme un autre qui n'a rien que de fort ordinaire et se produit normalement par les lois de la nature. Dieu est libre de l'attester à sa manière comme il est libre de le produire sans tenir compte des méthodes historiques agréées de l'Institut. Il sera historique tout de même, à sa manière, avec ou sans la permission des savants, et certain historiquement — je le dirai tout à l'heure.